

Fiche de données de sécurité

Date d'émission 25-juin-2013

Version 1.00

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit IPE Oil
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Finition du pont en bois dur

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société Deckwise/The Ipe Clip Fastener Co., LLC
2111 58th Ave East
Bradenton, FL 34203 USA

Téléphone 941-896-9851

Fax 941-896-9858

Pour plus d'informations, contacter :

Adresse e-mail info@deckwise.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC 1-800-424-9300
Outside USA 703-527-3887



Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Réglementation (EC) n° 1272/2008

Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H335
Aquatic Chronic 3; H412
Flam. Liq. 3; H226

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn - Nocif
R10
Xi; R36/37/38
Xn; R65
R52/53

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

DANGER

mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer
P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P501 - Éliminer le contenu / récipient en accord avec les règlements locaux et nationaux sur la gestion des déchets

2.3 Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)
Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	w/w %	Classification (67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Distillates (petroleum), hydrotreated light	265-149-8	64742-47-8	15-20	R10 Xi; R38 Xn; R65 N; R51/53	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible
4-chloro- α,α,α -trifluoro toluene	202-681-1	98-56-6	35-40	R10 Xi; R36/37/38	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible

Pour connaître l'intégralité des énoncés R et déclarations H, consultez la Section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. P338 - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent alerter un médecin.
Contact avec la peau	Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau et faire boire 100-200ml d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Placez en position de récupération une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir. Consulter immédiatement un médecin.
inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile et vous êtes entraînés. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
-----------------------------	---

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Agent chimique sec, Jet d'eau ou brouillard d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e) connu(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Elle ne doit pas être rejetée à l'égout.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Ventiler la zone. Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure

6.4 Référence à d'autres sections

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger. Éviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Finition du pont en bois dur.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Nom chimique	Distillates (petroleum), hydrotreated light 64742-47-8
Allemagne	TWA: 20 ppm TWA: 140 mg/m ³ Ceiling / Peak: 40 ppm Ceiling / Peak: 280 mg/m ³ Carc
Nom chimique	4-chloro- α,α,α -trifluorotoluene 98-56-6
Allemagne	TWA: 1 mg/m ³ Skin
Portugal	TWA: 2.5 mg/m ³
Pays-Bas	STEL: 2 mg/m ³
Danemark	TWA: 2.5 mg/m ³
Pologne	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Irlande	TWA: 2.5 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Pas d'information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Fournit une ventilation adaptée, incluant l'extraction locale, pour s'assurer que les mites d'exposition ne sont pas dépassées. Prendre des mesures préventives pour les décharges électrostatiques. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.?/ antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des mains	Gants en nitrile, Gants en néoprène, Gants en caoutchouc.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection à manches longues
Protection respiratoire	Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Odeur	caractéristique Solvant
couleur	Aucune information disponible
seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété Valeurs

pH	
point de fusion/congélation	
Point de congélation	
Point/intervalle d'ébullition	139 °C
Point d'éclair	40 °C

Remarques • Méthodes

Aucune information disponible
Pas d'information disponible
Pas d'information disponible
Test en vase clos Tag Closed Cup

IPE Oil

Taux d'évaporation		Aucune information disponible
inflammabilité (solide, gaz)		Sans objet
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	6%	
Limite inférieure d'inflammabilité	0.7%	
pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité relative	0.94	(water=1)
Hydrosolubilité		Aucune information disponible
Solubilité dans d'autres solvants		Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau		Aucune information disponible
Température d'inflammation spontanée		Pas d'information disponible
température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité, cinématique		Aucune information disponible
Viscosité, dynamique		Aucune information disponible

Propriétés explosives	Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air
Propriétés comburantes	Non oxydant

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) 53.95 w/w %

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucun(e) connu(e)

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides, Matériaux combustibles.

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

inhalation	Irritant pour les voies respiratoires
Contact oculaire	Irritant pour les yeux
Contact avec la peau	Irritant pour la peau.

IPE Oil

Ingestion peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Distillates (petroleum), hydrotreated light	>5000mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (Rabbit)	>5.2 mg/L (Rat) 4 h
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluene	13g/kg (Rat)	>2 mL/kg (Rabbit)	33 mg/L (Rat) 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux

mutagénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations Aucune information disponible

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Distillates (petroleum), hydrotreated light	-	-	LC50: 4720 mg/L 96 h (Den-dronereides heteropoda)
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluene	-	-	EC50: 3.68 mg/L 48 h (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Facteur de bioconcentration (BCF)	log Pow
Distillates (petroleum), hydrotreated light	61 - 159	-
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluene	-	3.7

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

12.6 Autres effets néfastes

IPE Oil

Aucune information disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Éviter le rejet dans l'environnement.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RIN/ADN	ICAO/IATA	IMDG/IMO
14.1 Numéro ONU	1993	1993	1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter le rejet dans l'environnement		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	-		

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n ° 1907/2006 et n ° 453/2010

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation De Sûreté Chimique n'a pas été effectué

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

IPE Oil

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R10 - Inflammable

R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R38 - Irritant pour la peau

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Date d'émission 25-juin-2013

Remarque sur la révision Sans objet.

Avis de non-responsabilité

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont basées sur des données considérées comme actualisées et correctes. Cependant, aucun engagement ou garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite, n'est donné en ce qui concerne l'information et les recommandations contenues dans le présent document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons tout engagement pour tous les effets nuisibles qui pourraient être provoqués par l'utilisation, le traitement, l'achat, la revente, ou l'exposition (incorrects) de notre produit. Les clients et les utilisateurs de nos produits doivent se conformer à toutes les législations en matière de santé et de sécurité, aux réglementations et instructions générales. En particulier, ils sont dans l'obligation de procéder à une évaluation des risques concernant les lieux de travail et de prendre les mesures adéquates de gestion des risques, conformément aux législations nationales d'application des directives européennes 89/391 et 98/24.